

2020 | Rapport Caractérisé Société Générale Assurances

Actifs (Md€) : 126 Md€

Part des Actifs couverts (%) : 100

Catégorie : Assurance

Sources: Rapport de performance extra-financière 2020





Le Climate Transparency Hub retranscrit les résultats des évaluations afin de synthétiser l'essentiel de l'analyse climat de portefeuille et de rendre compte des choix de présentation. Ces résultats sont produits par l'évaluation et dépendent donc de l'ensemble des choix effectués (de données, de méthodes, de scénarios, d'horizons, etc...). La performance qu'ils peuvent représenter est donc relative et leur comparabilité est limitée.

Sommaire

Pilier I Gouvernance et Stratégie Climatiques.....	5
1. Actifs et activités.....	5
1.1. Activités et actifs considérés dans le cadre de l'exercice de reporting climat	5
1.1.1. Classes d'actifs considérées	5
1.1.3. Tableau des analyses climat.....	5
1.2. Actifs soutenant la Transition au sens de l'entité.....	5
1.2.1 Liste des actifs/produits cités par l'entité comme soutenant la Transition.....	5
2. Gouvernance des enjeux climatiques.....	5
2.1 Supervision.....	5
2.1.1 Instance responsable de la supervision.....	5
2.1.2 Intégration du climat aux décisions et objectifs conventionnels	6
2.2. Préparation et suivi.....	6
2.2.1 Comités internes dédiés au climat.....	6
2.2.2 Dispositif de suivi de la stratégie climat.....	6
2.2.3 Relations organisationnelles.....	6
2.3. Direction.....	6
2.3.1 Instances de Direction.....	6
2.4. Gestion des risques climatiques.....	6
2.4.1 Comité de gestion des risques liés au climat.....	6
2.4.2 Processus de gestion des risques.....	7
2.5. Adhésions.....	7
2.5.1 Initiatives climatiques.....	7
3. Stratégie climat.....	7
3.1. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris.....	7
3.1.1 Cadre de mise en œuvre et engagements climatiques.....	7
3.1.2 Axes de la stratégie d'alignement.....	7
3.2. Politiques d'exclusion liées au climat.....	8
3.2.2 Cadre de mise en œuvre.....	8
3.2.3 Seuils et suivi.....	8



3.4. Objectifs climatiques fixés.....	8
3.4.1 Tableau des objectifs fixés.....	8
4. Construction d'une résilience à long terme.....	8
4.1 Identification et intégration des risques et opportunités aux activités / produits / services.....	8
4.1.1 Identification.....	8
4.2 Prise en compte dans la planification stratégique et financière.....	9
4.2.1 Planification financière.....	9
4.3 Transparence sur la résilience de la stratégie d'investissement de l'organisation.....	9
4.3.1 Conclusions tirées de l'évaluation des risques & opportunités (Pilier II).....	9
5. Intégration du climat dans l'investissement.....	9
5.1 Place du climat dans l'ESG.....	9
5.1.1 Climat dans l'analyse extra-financière (ESG-C).....	9
5.1.2 Climat dans le processus de sélection des émetteurs (ESG-C).....	10
6. Pratiques d'engagement actionnarial liées au climat.....	10
6.1 Exercice des droits de vote.....	10
6.1.2 Bilan des votes liés au climat.....	10
6.2 Engagement auprès des émetteurs.....	10
6.2.1 Climat dans les démarches d'engagement actionnarial.....	10
6.2.2 Suivi des pratiques d'engagement.....	10
Pilier II Incidences sur les investissements.....	11
1. Identification.....	11
1.1. Risques & opportunités identifiés.....	11
1.1.1. Tableau des risques et opportunités identifiés.....	11
Pilier III Incidences des investissements.....	12
1. Identification.....	12
1.1. Exposition à des activités / énergies à enjeux climatiques.....	12
1.1.1. Tableau des expositions étudiées.....	12
1.2. Détails propres à chaque exposition étudiée (1).....	12
1.2.1. Méthodes.....	12
1.2.3. Résultats et suivi.....	12
1.3. Incidences analysées.....	12
1.3.1. Tableau récapitulatif des méthodes et des résultats.....	12
2. Emissions de GES induites par les investissements.....	13
2.1. Emissions de GES.....	13
2.1.1. Tableau des émissions de GES induites.....	13
2.1.2. Explication du champ d'application.....	13
2.1.3. Explication du périmètre de déclaration retenu.....	13
2.1.4. Explication des méthodologies retenues.....	13
2.2. Explication des données.....	14



2.2.1. Couvertures.....	14
2.3. Suivi et analyse.....	14
2.3.1. Analyse des émissions de GES.....	14
2.3.1. Communication des résultats.....	14
2.3.2. Suivi.....	14
3. Explications propres à chaque analyse d'alignement.....	14
3.1. Méthodes et indicateurs (1).....	14
3.1.1. Méthode / outil utilisé.....	14
3.1.2. Cadre de comparaison / scénario utilisé.....	15
3.1.3. Explication des choix.....	15
3.2. Données (1).....	15
3.2.1. Couvertures et périmètres.....	15
3.2.2. Données réelles.....	15
3.3. Résultats (1).....	16
3.3.1. Communication des résultats.....	16
3.3.2. Explication des résultats.....	16
6. Plan d'amélioration continue.....	16
6.1. Limites.....	16
6.1.2. Des méthodes utilisées.....	16
6.2. Pistes d'amélioration.....	16
6.2.2. Méthodologiques.....	16
Pilier IV Transparence & Communication.....	17
1. Format et efforts de présentation de l'exercice.....	17
1.1 Consolidation des informations relatives au climat.....	17
1.1.1 Forme du rapport.....	17
1.1.3 Dissociation climat/ESG.....	17
1.2 Structure de publication des informations.....	17
1.2.2 Table de concordance.....	17
1.4. Visualisation des enjeux et des structures.....	17
1.4.1. Actifs.....	17
1.4.2. Gouvernance.....	17
1.5. Eléments de pédagogie.....	17
1.5.2. Sur les outils et les méthodes déployés.....	17



Pilier I | Gouvernance et Stratégie Climatiques

Instances, objectifs, déploiements, intégration & pratiques d'engagement

1. Actifs et activités

1.1. Activités et actifs considérés dans le cadre de l'exercice de reporting climat

1.1.1. Classes d'actifs considérées

Périmètre France

Tableau des actifs couverts par l'exercice

<i>Classes, Fonds, poches</i>	<i>Montant des encours</i>	<i>Poids sur le total des actifs sous gestion / détenus</i>
Obligations à taux fixe	67	53%
Actions et assimilés	8	6%
Obligations à taux variable et indexées inflation	6	5%
Autres produits de taux	6	5%
Immobilier	5	4%
Gestion alternative	3	2%
Liquidités et autres	2	2%

1.1.3. Tableau des analyses climat

Tableau des analyses climat

<i>Classes, Fonds, poches</i>	<i>Risque / Opportunité physique</i>	<i>Risque / Opportunité de transition</i>	<i>Alignement</i>	<i>Estimation d'impact (émetteur)</i>	<i>Estimation d'impact (entité)</i>
Emetteurs privés	NC	Score ESG/Empreinte carbone	Alignement 2°C	NC	NC
Emetteurs publics	NC	NC	Alignement 2°C	NC	NC

1.2. Actifs soutenant la Transition au sens de l'entité

1.2.1 Liste des actifs/produits cités par l'entité comme soutenant la Transition

Tableau des actifs / produits considéré(s) par l'entité comme soutenant la Transition

<i>Classes, Fonds, poches</i>	<i>Description</i>	<i>Montant</i>	<i>Poids</i>
Fonds action climat	NC	1113 M€	NC
Green bonds	NC	1019 M€	NC
Infrastructure en direct	Infrastructures dédiées à la transition énergétique ou aux énergies renouvelables	311 M€	NC
Fonds thématiques	Fonds thématiques climat et transition énergétique	163 M€	NC
Dette privée infrastructure	NC	107 M€	NC
Fonds généralistes	NC	87 M€	NC
Total		2 800	NC

2. Gouvernance des enjeux climatiques

2.1 Supervision

2.1.1 Instance responsable de la supervision

"Le Conseil d'administration définit les orientations stratégiques, orientations qui seront mises en oeuvre, sous son contrôle, par la Direction Générale. Il est assisté par le Comité ALM et gestion des risques, qui supervise la gestion actif/ passif et la gestion des risques (dont les risques climatiques), et par le Comité



d'Audit, du Contrôle Interne et des Risques (CACIR), notamment chargé du suivi du contrôle interne et de la gestion des risques." (Rapport de performance extra-financière 2020, p4)

2.1.2 Intégration du climat aux décisions et objectifs conventionnels

A propos des risques extra-financiers : "Les risques sont suivis et encadrés au travers des politiques de souscription, de provisionnement et de réassurance revues chaque année et approuvées en Conseil d'administration. Enfin, les risques sont pris en compte dans le processus réglementaire annuel d'Évaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (EIRS) et dont les conclusions sont validées en Conseil d'administration et communiquées à l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution)." (ibid, p8)

2.2. Préparation et suivi

2.2.1 Comités internes dédiés au climat

Le **Comité Finance Durable - Climat**, qui réunit au moins 6 fois par an la direction des investissements, la direction des risques, les directions techniques et la direction RSE, a notamment pour mission de :

- piloter la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie Finance Durable et Climat ;
- coordonner la gestion des risques climatiques à l'actif et au passif.

(Rapport de performance extra-financière, p4)

"Les travaux du Comité Finance Durable – Climat alimentent notamment le Comité Finance Investissements et Risques, rattaché à la Direction Générale et qui se réunit environ 8 fois par an pour traiter notamment de la gestion d'actifs et des limites d'investissement." (Rapport de performance extra-financière 2020, p4)

2.2.2 Dispositif de suivi de la stratégie climat

Le **Comité stratégique RSE**, présidé par le Directeur Général de Société Générale Assurances, se réunit au moins 6 fois par an et a pour mission de :

- valider la stratégie RSE et réaliser les arbitrages nécessaires ;
- suivre la mise en œuvre des différents plans d'action. (Rapport de performance extra-financière, p4)

2.2.3 Relations organisationnelles

Voir tableau structure de gouvernance, Rapport de performance extra-financière, p4

2.3. Direction

2.3.1 Instances de Direction

"La **direction Responsabilité Sociale et Environnementale**, créée en 2018 et rattachée au Secrétaire Général, est notamment chargée :

- de définir et de mettre en œuvre la stratégie RSE de l'entreprise (en lien avec les différentes directions opérationnelles et support concernées) ;
- d'identifier les principaux risques extra-financiers et de suivre les actions mises en œuvre pour les prévenir ou les atténuer." (Rapport de performance extra-financière, p4)

Le rapport précise également que le comité Finance Durable - Climat est composé des "directions des investissements, risques, techniques et RSE" (Rapport de performance extra-financière, p5)

2.4. Gestion des risques climatiques

2.4.1 Comité de gestion des risques liés au climat

Le rapport précise que le Comité ALM et gestion des risques "supervise la gestion actif/passif et la gestion des risques, dont les risques climatiques" (Rapport de performance extra-financière, p4)



2.4.2 Processus de gestion des risques

"Les risques extra-financiers sont gérés dans le cadre de la gouvernance RSE et des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne mis en place par Société Générale Assurances. Ces systèmes, au travers de leurs différentes composantes, ont respectivement pour objectifs :

- de garantir en permanence la maîtrise des risques en les identifiant, les mesurant et en mettant en place les mesures d'atténuation adéquates si nécessaire ;
- de prévenir les dysfonctionnements, de s'assurer de l'adéquation et du bon fonctionnement des processus internes, de garantir la fiabilité, l'intégrité et la disponibilité des informations financières, prudentielles et de gestion. Ils s'appuient notamment sur des politiques, validées par le Conseil d'administration, qui définissent les principes, processus et procédures mis en place ainsi que la gouvernance et les métriques clés relatives à chaque risque." (Rapport de performance extra-financière, p10)

2.5. Adhésions

2.5.1 Initiatives climatiques

- **Net Zero Asset Owner Alliance** depuis 2021
- **Principles for Responsible Investment (PRI)** depuis 2020
- **Montreal Carbon Pledge** en 2019

3. Stratégie climat

3.1. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris

3.1.1 Cadre de mise en œuvre et engagements climatiques

L'entité aborde les enjeux climatiques dans deux des trois axes de sa stratégie RSE :

1. Être un assureur responsable : l'enjeu est de protéger ses clients par des offres, un conseil et une qualité de service adaptés à leurs attentes, tout en intégrant les nouvelles problématiques sociétales comme l'allongement de l'espérance de vie ou le changement climatique.

2. Être un investisseur responsable : en tant qu'investisseur institutionnel, Société Générale Assurances dispose d'un levier important, sa politique d'investissement, qu'elle peut actionner en faveur de l'environnement, du climat, et de manière plus générale au profit de la société civile." (ibid, p5)

3.1.2 Axes de la stratégie d'alignement

Les axes de la stratégie d'alignement de l'entité sont les suivants :

- "**le désengagement total du secteur du charbon thermique** selon un calendrier en ligne avec les objectifs des Accords de Paris : au plus tard en 2030 pour les entreprises ayant des actifs dans les pays de l'UE et de l'OCDE, et 2040 dans le reste du monde. Cette décision s'est déjà traduite par la cession de près de 290 M EUR d'actifs. (ibid, p16)

- "fixation d'un objectif concret et à court terme de réduction de 10 % d'ici 2025 de son exposition globale au **secteur de l'extraction du pétrole et du gaz**" (ibid, p16);

- "**l'engagement de neutralité carbone** pour son portefeuille d'investissements à horizon 2050 dans le cadre de "son engagement début 2021 en rejoignant la « Net-Zero Asset Owner Alliance »" (ibid, p16)

Société Générale Assurances a également rejoint les PRI en 2020 et signé le « Montreal Carbon Pledge », qui consiste à mesurer et à rendre publique l'empreinte carbone de ses portefeuilles d'actifs en 2019.



3.2. Politiques d'exclusion liées au climat

3.2.2 Cadre de mise en œuvre

Société Générale Assurances a annoncé en 2019 son "désengagement total du secteur du charbon thermique selon un calendrier en ligne avec les objectifs des Accords de Paris : au plus tard en 2030 pour les entreprises ayant des actifs dans les pays de l'UE et de l'OCDE, et 2040 dans le reste du monde." (ibid, p18)

3.2.3 Seuils et suivi

Dans le cadre de l'intégration de critères ESG dans sa politique d'investissement, l'entité a formalisé des politiques sectorielles :

- "Dans le cadre du **désengagement progressif du secteur du charbon thermique**, Société Générale Assurances exclut de ses investissements les entreprises :

- dont le chiffre d'affaires est à plus de 10 % lié à l'extraction de charbon thermique ;
- qui sont dans le secteur énergétique et dont plus de 30 % de la production d'électricité provient du charbon ;
- qui développent de nouveaux projets charbon thermique." (ibid, p18)

- "Au-delà de son engagement de réduire d'au moins 10 % d'ici 2025 son exposition globale au **secteur de l'extraction du pétrole et du gaz**, les critères d'exclusion relatifs aux énergies fossiles non conventionnelles ont été durcis. Ainsi, Société Générale Assurances exclut de ses investissements directs les entreprises dont le chiffre d'affaires lié aux énergies fossiles non conventionnelles (gaz et pétrole en Arctique, sables bitumineux, gaz et pétrole de schiste) :

- est supérieur à 10 %, pour les titres déjà détenus ;
- est supérieur à 5 %, pour les nouveaux investissements." (ibid p18)

3.4. Objectifs climatiques fixés

3.4.1 Tableau des objectifs fixés

Tableau des objectifs fixés

Dimension	Cible & unité	Délai	Couverture d'application	Cadre scientifique	Ecart / atteintes
Neutralité carbone	NC	2050	Portefeuille global	Net-Zero Asset Owner Alliance	NC
Desengagement total charbon thermique	0€ investi	2030	Portefeuille global	Accords de Paris	NC

4. Construction d'une résilience à long terme

4.1 Identification et intégration des risques et opportunités aux activités / produits / services

4.1.1 Identification

"Les risques climatiques peuvent être décomposés de la façon suivante :

- **les risques physiques**, qui résultent des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques (comme par exemple : la perte de valeur des placements détenus par les assureurs et émis par des entités touchées par ces événements climatiques ; l'augmentation de la fréquence et du coût des sinistres à régler par les assureurs) ;
- **les risques de transition**, qui résultent des ajustements effectués en vue d'une transition vers une économie à faible intensité carbone, en particulier lorsque ceux-ci sont mal anticipés ou interviennent brutalement. Ces risques sont liés par exemple à une dépréciation des actifs, faisant suite à des évolutions réglementaires qui viendraient impacter certaines activités jugées trop émettrices en gaz à effet de serre (GES)." (Rapport de performance extra-financière, p8)



Dans la synthèse de la cartographie des risques (tableau, *ibid*, p. 9), l'entité identifie comme risques de transition :

- le "Risque de dépréciation des actifs faisant suite à des évolutions réglementaires qui viendraient pénaliser, voire interdire, certaines activités jugées trop émettrices de gaz à effet de serre"
- le "Risque de réputation lié à l'impact environnemental de l'entreprise"
- l'"impact environnemental des activités et du fonctionnement de l'entreprise"

4.2 Prise en compte dans la planification stratégique et financière

4.2.1 Planification financière

A propos des risques extra-financiers, "Les risques sont suivis et encadrés au travers des politiques de souscription, de provisionnement et de réassurance revues chaque année et approuvées en Conseil d'administration. Enfin, les risques sont pris en compte dans le processus réglementaire annuel d'Évaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (EIRS) et dont les conclusions sont validées en Conseil d'administration et communiquées à l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution)." (*ibid*, p8)

4.3 Transparence sur la résilience de la stratégie d'investissement de l'organisation

4.3.1 Conclusions tirées de l'évaluation des risques & opportunités (Pilier II)

"Du fait de son activité et de son profil de risque, Société Générale Assurances n'est pas particulièrement exposée aux risques physiques. En effet, en assurance vie épargne, les actifs sont principalement investis en titres obligataires, majoritairement émis par des États et des secteurs peu sensibles aux risques climatiques (pays européens, secteur des services financiers). De même, 92 % des actifs détenus dans le cadre des investissements immobiliers sont localisés en France (dont 73 % en Île-de-France) et sont essentiellement composés d'immeubles de bureaux (62 %). L'activité d'assurance dommages est plus sensible aux risques physiques mais, au vu de la prédominance de l'activité assurance vie épargne, l'exposition de l'entreprise reste modérée." (*ibid*, p8)

5. Intégration du climat dans l'investissement

5.1 Place du climat dans l'ESG

5.1.1 Climat dans l'analyse extra-financière (ESG-C)

Périmètre de l'analyse extra-financière

"L'évaluation ESG porte sur les actifs de Société Générale Assurances en France (hors unités de compte, immobilier et Fonds gérés directement par Société Générale Assurances). Depuis 2017, l'analyse inclut les émetteurs souverains. Au 31 décembre 2020, le montant analysé s'élève à 83,6 Md EUR en retrait par rapport à celui de 2019 (87,3 Md EUR). Le **taux de couverture de l'analyse ESG est de 96 %** (supérieur à celui de 2019 qui était de 93 %), certains actifs n'ayant pu être évalués précisément du fait de l'absence de données ESG."

Intégration de critères climat

L'entité indique les critères ESG sont formellement pris en compte avec une "notation allant de A à G (les actifs A étant les mieux notés et ceux notés G les moins bien notés)." (*ibid*, p18)

- pour les entreprises: La dimension environnementale est intégrée à part entière dans le procédé de notation : capacité des entreprises à maîtriser leurs impacts directs et indirects sur l'environnement en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité, et juger la contribution d'une entreprise à la construction d'une écologie positive des territoires où elle s'inscrit" (*ibid*, p31)

- pour les états : plusieurs indicateurs E sont rassemblés dans un tableau récapitulatif (*ibid*, p32) : Climat, Capital naturel, transition climat, stress hydrique, biodiversité et protection des régions, gaspillage



5.1.2 Climat dans le processus de sélection des émetteurs (ESG-C)

Les émetteurs les moins bien notés du portefeuille (notés $\leq F$ par Amundi) sont exclus du portefeuille. La note ESG du portefeuille doit être supérieure ou égale dans l'absolu à la note C+. En relatif, la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure ou égale à la note de son univers d'investissement ou de son indice de référence.

"En vue d'établir un benchmark, Sogécap a constitué un indice de référence reflétant la structure d'investissement de son portefeuille d'actifs. L'indice benchmark retenu par Sogécap est composé :

- pour 90 % de l'indice « BofA Merrill Lynch Euro Broad Market » ;
- pour 6 % de l'indice « MSCI EMU » ;
- pour 4 % de l'indice « CAC 40 ». " (ibid, p34)

6. Pratiques d'engagement actionnarial liées au climat

6.1 Exercice des droits de vote

6.1.2 Bilan des votes liés au climat

Ne précise pas si les résolutions votées en Assemblée concernent la thématique climat

6.2 Engagement auprès des émetteurs

6.2.1 Climat dans les démarches d'engagement actionnarial

Société Générale Assurances s'appuie sur la politique d'engagement active et d'influence menée par Amundi, son principal gestionnaire d'actif.

Objectif de la politique d'engagement

"La politique d'engagement menée auprès des émetteurs vise à agir comme un catalyseur de changement et de progrès, et peut apparaître comme une alternative efficace au désinvestissement."

Thématiques d'engagement liées au climat

"Amundi engage les entreprises sur différents sujets, sélectionnés en raison :

- de leur importance systémique : Amundi estime que des thématiques telles que le réchauffement planétaire et la destruction des écosystèmes représentent des risques systémiques pour les entreprises ainsi que des opportunités pour celles qui réussissent à les appréhender de manière positive ;
- de leur caractère critique pour la réalisation des objectifs de développement durable, ou parce qu'ils sont au cœur des sujets d'attention des régulateurs et de l'intérêt des clients ;
- des politiques d'investissement responsables ou sectorielles, ou en raison d'engagements spécifiques pris dans des stratégies d'investissements responsables." (ibid, p17)

Démarches d'engagement actionnarial

"Amundi dialogue avec les entreprises directement ou en collaboration avec d'autres investisseurs, en tant que soutien ou leader. Amundi soutient également les initiatives collectives internationales. L'objectif est d'encourager les pouvoirs publics à adopter des mesures en faveur du développement durable. Les sujets de préoccupation majeurs sont le changement climatique, l'eau, la déforestation, et la santé dans les pays émergents. L'engagement peut être continu si l'entreprise ou son secteur fait face à des défis spécifiques ou à des risques de durabilité. L'engagement peut également être thématique s'il est trans-sectoriel et lié à des facteurs de durabilité." (ibid, p17)

6.2.2 Suivi des pratiques d'engagement

Bilan des pratiques d'engagement liées au climat

"En 2020, les différents types d'engagement directs ont permis de traiter 2 378 sujets auprès de 878 entreprises. Ces entretiens ont porté à 36 % sur des enjeux environnementaux (transition vers une économie bas carbone, protection du capital naturel et de la biodiversité)" (ibid, p17)



Pilier II | Incidences sur les investissements

Analyse des risques & des opportunités climatiques

1. Identification

1.1. Risques & opportunités identifiés

1.1.1. Tableau des risques et opportunités identifiés

Tableau d'identification des risques/opportunités

Risque / Opportunité identifié	Description et caractérisation	Périmètre associé	Description des canaux de transmission	Horizon de matérialisation	Indicateur
Risques physiques	Résultent des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques (comme : la perte de valeur des placements détenus par les assureurs et émis par des entités touchées par ces événements climatiques ; l'augmentation de la fréquence et du coût des sinistres à régler par les assureurs) ;	NC	NC	NC	NC
Risque de dépréciation des actifs (risque de transition)	Evolutions technologiques et réglementaires qui viendraient pénaliser, voire interdire, certaines activités jugées trop émettrices en gaz à effet de serre	Tous les actifs	Aux émetteurs	NC	Score ESG et carbone, évaluation de la trajectoire en degrés
Risque de réputation lié à l'impact environnemental de l'entreprise (risque de transition)	NC	Tous les actifs	Aux émetteurs	NC	Score ESG et carbone, évaluation de la trajectoire en degrés
Impact environnemental des activités et du fonctionnement de l'entreprise	NC	Tous les actifs	Aux émetteurs	NC	Bilan carbone



Pilier III | Incidences des investissements

Alignement et contributions à la Transition ou au réchauffement

1. Identification

1.1. Exposition à des activités / énergies à enjeux climatiques

1.1.1. Tableau des expositions étudiées

Tableau des expositions aux activités et énergies à enjeux

Dimension	Scénario / Cadre de comparaison	Fournisseur	Résultats	Couverture	Cibles et écarts / atteintes	Utilisation / intégration
Réserves carbone des émetteurs privés	NC	NC	1089 tCO ₂ eq / M EUR investi	NC	NC	Evaluation du risque de transition (exposition aux actifs échoués)

1.2. Détails propres à chaque exposition étudiée (1)

1.2.1. Méthodes

Indicateur de réserves carbone

Les données sont exprimées en émissions carbone potentielles grâce à la méthode du Potsdam Institute for Climate Impact Research. Les réserves des différentes énergies fossiles sont converties en émissions potentielles en tenant compte de la valeur calorifique et de la teneur en carbone des différentes réserves." (ibid, p34)

1.2.3. Résultats et suivi

L'entité communique ses résultats sous forme d'histogrammes (émissions carbone et réserves carbone du portefeuille émetteurs privés vs indice de référence)

"la mesure des réserves carbone est inférieure à l'indice de référence (1 089 tCO₂/M EUR investis contre 1 773 tCO₂/M EUR investis pour l'indice de référence). Cet indicateur concerne les entreprises ayant des réserves physiques en charbon, pétrole et gaz (appartenant notamment aux secteurs pétrolier, gazier et minier), peu représentées dans le portefeuille de Société Générale Assurances (pourcentage des émetteurs notés par rapport au total des émetteurs : 1,5 %). Ce résultat illustre le fait que Société Générale Assurances est moins exposée que le benchmark au risque de transition et aux « actifs échoués » (ou « stranded assets »). En effet, pour limiter le réchauffement climatique conformément aux objectifs des accords de Paris, plus de 80 % des réserves fossiles connues devront rester dans le sol, ce qui implique de ne plus utiliser ces actifs et de « sacrifier » des capacités de production d'énergies" (ibid, p21)

1.3. Incidences analysées

1.3.1. Tableau récapitulatif des méthodes et des résultats



Tableau des méthodes & résultats analysés (incidences)

Dimension analysée	KPI et unité	Type d'indicateur (historique ou prospectif)	Fournisseur	Scénario / cadre de comparaison	Horizon	Résultats	Couverture	Cibles et écarts / atteintes
Alignement 2°C	Trajectoire des émissions	Prospectif	Trucost	2025	2025	1,75°C-2°C +3°C	97% pour Portefeuille obligataire 92% pour Portefeuille actions	>+1°C pour portefeuille actions

2. Emissions de GES induites par les investissements

2.1. Emissions de GES

2.1.1. Tableau des émissions de GES induites

Tableau des émissions de GES induites

Classe d'actifs / portefeuille ou fonds	Couverture des données	Périmètre d'émissions (opérationnel)	Fournisseur	Résultats	Cibles et écarts / atteintes
Emetteurs privés	80,6% sur l'ensemble	Scope 1, 2 et Scope 3 upstream	Trucost S&P	96 tCO ₂ e/M€ investi	Inférieure à l'indice de référence (162)
Emetteurs publics	80,6% sur l'ensemble	NC	NC	354 tCO ₂ e/M€ investi	Inférieure à l'indice de référence (455)

2.1.2. Explication du champ d'application

L'entité utilise l'empreinte carbone (tCO₂e/M€ investi) pour les émetteurs publics afin de "mieux évaluer l'impact des politiques gouvernementales sur les décisions des agents économiques d'un pays" (ibid, p22) Elle précise également utiliser l'empreinte carbone pour mieux appréhender les risques de transition de ses émetteurs.

2.1.3. Explication du périmètre de déclaration retenu

L'entité reporte sur le Scope 1 et 2 et une partie du Scope 3 (Scope 3 upstream lié aux fournisseurs de premier rang). "Les fournisseurs de premier rang sont ceux avec lesquels l'entreprise a une relation privilégiée et sur lesquels elle peut directement influencer." (ibid, p34)

2.1.4. Explication des méthodologies retenues

Choix d'unité

"Parmi les différents indicateurs utilisés pour évaluer les émissions de carbone d'un portefeuille, Société Générale Assurances a fait le choix de retenir celui mesurant les émissions en tonnes équivalent CO₂ par million d'euros investis. Il reflète les émissions induites par l'investissement dans ce portefeuille, et son positionnement par rapport à l'indice retenu pour le benchmark" (ibid, p20)

Indicateur pour les émetteurs privés

"La méthodologie est basée sur le Greenhouse Gas Protocol, elle regroupe les six gaz à effet de serre définis dans le protocole de Kyoto, dont les émissions sont converties en potentiel de réchauffement global (PRG) en équivalent CO₂." (ibid, p34), et les données sont fournies par Trucost.

Indicateur pour les émetteurs publics

"La méthode utilisée pour les entités publiques est également la méthode Trucost sur la base de calculs faits par le World Resource Institute." (ibid, p34)



2.2. Explication des données

2.2.1. Couvertures

"L'évaluation carbone du portefeuille d'actifs a également été confiée à la société Amundi. L'évaluation carbone porte sur les actifs de Société Générale Assurances en France (hors unités de compte, immobilier et fonds gérés directement par Société Générale Assurances). Depuis 2017, l'analyse inclut également les émetteurs souverains et quasi-souverains. Le pourcentage du portefeuille d'actifs couvert augmente par rapport à 2018 (80,64 % contre 76,79 % en 2018)." (ibid, p20).

"À noter : les émetteurs supranationaux ne disposent pas de données CO2 et sont ainsi non notables." (ibid, p20)

2.3. Suivi et analyse

2.3.1. Analyse des émissions de GES

Emetteurs privés

"Malgré une baisse de plus de 19 % entre 2018 et 2020, l'empreinte carbone a augmenté de près de 11,6 % en 2020 à 96 tCO2/M EUR investis (contre 86 t/CO2/M EUR investis en 2019). Cette hausse s'explique principalement par l'absence de mise à jour fin 2020 des données carbone de certains émetteurs du portefeuille. En effet, la mise à jour de ces données au cours du 1er trimestre 2021 a eu un impact immédiat sur l'empreinte du portefeuille (-13 tCO2/M EUR investis au total par rapport à fin 2020). L'empreinte carbone du portefeuille de Société Générale Assurances reste toutefois inférieure à celle de l'indice de référence (1), qui baisse lui-même de 3,5 % sur la période, puisqu'elle n'en représente que 59 %. Cette situation s'explique par la forte représentation dans le portefeuille de Société Générale Assurances de secteurs moins émetteurs de CO2 par rapport à l'indice de référence, et notamment du secteur des services financiers." (ibid, p20)

Emetteurs publics

"À méthodologie comparable, l'empreinte carbone des émetteurs publics est estimée à 354 tCO2/M EUR, en hausse de 8,25 % par rapport à 2019. Cette hausse résulte de la variation du change dollar contre euro, les dettes publiques des états du portefeuille majoritairement libellées en euros étant converties en dollar dans le cadre de la méthode de calcul de l'empreinte des émetteurs publics. Parallèlement, les données carbone des états sont restées stables et l'incidence des échéances et des investissements est marginale. La prépondérance de la dette souveraine française dans le portefeuille (70 % du poids mais seulement 58 % de l'empreinte carbone) permet de se comparer favorablement à l'indice de référence." (ibid, p22)

2.3.1. Communication des résultats

L'entité communique ses résultats sous forme de tableau (émissions carbone du portefeuille émetteurs privés vs indice de référence). L'entité communique également sous forme d'histogramme les contributions sectorielles et géographiques de ses émissions carbone. (ibid, p20-21-22)

2.3.2. Suivi

Seulement les données 2019 et 2020 sont reportées

3. Explications propres à chaque analyse d'alignement

3.1. Méthodes et indicateurs (1)

3.1.1. Méthode / outil utilisé

Alignement de la température du portefeuille

L'entité calcule une trajectoire d'alignement 2°C en distinguant deux approches en fonction des entreprises :



- "**Les entreprises GEVA** (4) sont soumises aux scénarios RCP créés par le GIEC ainsi que le scénario 1,5 °C de la SBTi. Afin de jauger leur niveau de température futur, les entreprises sont donc testées par rapport aux scénarios RCP 2.6, 4.6, 6 et 8,5 W. Afin de déterminer précisément les taux de réduction d'intensité carbone nécessaires pour les scénarios RCP 2.6, 4.6, 6, et 8,5 W, une série temporelle d'émissions provenant des différents gaz à effet de serre des scénarios RCP est d'abord convertie en équivalents CO₂e. Les intensités sont ensuite calculées en divisant la série temporelle d'émissions de CO₂e par une série temporelle du PIB mondial qui s'écoule sur le même horizon de temps. Pour le scénario 1,5 °C, un taux de réduction d'intensité de 7 % par an est utilisé. Ce taux est celui recommandé par la Science Based Targets Initiative (SBTi)." (Rapport de performance extra-financière, p36)

- "**Les entreprises SDA** sont soumises aux scénarios élaborés par l'Agence internationale de l'énergie dans le rapport Energy Technology Perspectives (ETP) 2017. Afin de déterminer précisément les réductions d'intensité de carbone nécessaires par scénario, les émissions de carbone par secteur SDA sont divisées par les données de production, et ce tout au long de l'horizon 2012-2023. Le niveau de détail en termes de d'émissions de carbone pour ces secteurs à fortes intensités est plus granulaire et permet donc une analyse plus précise de leur alignement 2 °C." (ibid, p36)

3.1.2. Cadre de comparaison / scénario utilisé

Les scénarios utilisés dans le cadre de l'étude de l'alignement 2 °C sont les suivants :

- Scénarios de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) (1) tirés de Energy Technology Perspectives 2017 fournissant des paramètres d'évaluation SDA conformes à 1,75°, 2° et 2,7 °C de réchauffement global.
- Scénarios RCP (Representative Concentration Pathways) utilisés dans le rapport AR5 du GIEC (2), fournissant des paramètres d'évaluation GEVA compatibles avec un réchauffement de 2°, 3°, 4° et 5 °C (RCP 2.6 ; 4.6 ; 6 ; 8.5).
- Scénario 1,5 °C de la Science Based Targets Initiative (3), fournissant des paramètres d'évaluation GEVA compatibles avec un réchauffement de 1,5 °C.

3.1.3. Explication des choix

"Nous considérons le GIEC et l'AIE comme des organisations crédibles et reconnues au niveau international. Bien qu'il existe de très nombreux scénarios publiés par de nombreux auteurs, les scénarios RCP sont les plus répandus, et sont ceux employés au sein du dernier rapport publié par le GIEC (AR5). Ces scénarios sont également spécifiquement ceux prescrits par l'agence PRI en matière d'analyse prospective. Ces scénarios ont ensuite été complétés par les données du scénario 1,5 °C de la SBTi. Les scénarios élaborés par l'Agence internationale de l'énergie dans le rapport Energy Technology Perspectives (ETP) 2017 sont parmi les seuls qui comportent suffisamment de détails à l'échelle sectorielle (données de production et émissions de carbone), pour permettre la mise en oeuvre de l'approche SDA. Elle est également la source référencée par l'article scientifique dans lequel la méthodologie SDA a été publiée pour la première fois. Pour l'heure, nous ne disposons pas de méthodologie alternative qui permettrait de calculer les intensités des secteurs SDA avec le même niveau de détail." (Rapport de performance extra-financière, p36)

3.2. Données (1)

3.2.1. Couvertures et périmètres

Portefeuille obligataire et Actions

3.2.2. Données réelles

Emissions des portefeuilles sur la période 2012-2025.



3.3. Résultats (1)

3.3.1. Communication des résultats

L'entité communique ses résultats sous forme de graphique en distinguant d'une part l'alignement du portefeuille obligataire vs indice de référence et d'autre part l'alignement du portefeuille actions vs indice de référence. (ibid, p23)

3.3.2. Explication des résultats

Bien que les portefeuilles de Société Générale Assurances ne soient pas encore alignés avec un objectif de réchauffement de + 1,5 °C, ils se situent globalement sur une meilleure trajectoire que l'indice de référence retenu. Le portefeuille obligataire (qui représente 70 % des actifs sous gestion en France) est notamment aligné entre + 1,75 °C et + 2 °C quand l'indice de référence affiche un alignement supérieur à + 3 °C.

6. Plan d'amélioration continue

6.1. Limites

6.1.2. Des méthodes utilisées

"Aux stades actuels de la recherche sur le CO2, le double comptage dans les données CO2 des entités est inévitable et fréquent. Les données CO2 pourront être modifiées en fonction de l'évolution des méthodologies d'estimation des entités et des techniques de modélisation des fournisseurs de données." (ibid, p35)

6.2. Pistes d'amélioration

6.2.2. Méthodologiques

"Dans le domaine de l'estimation des empreintes CO2 d'un portefeuille, Amundi cherche en permanence à améliorer sa méthodologie qui pourra donc évoluer." (ibid, p35)



Pilier IV | **Transparence & Communication**

Des enjeux climatiques aux bénéficiaires et clients

1. Format et efforts de présentation de l'exercice

1.1 Consolidation des informations relatives au climat

1.1.1 Forme du rapport

Rapport d'activité annuelle incluant les thématiques ESG et climat.

1.1.3 Dissociation climat/ESG

La partie analyse ESG ne distingue pas le climat, mais il y a une partie spécifique pour l'analyse de l'empreinte carbone et de l'alignement des émetteurs.

1.2 Structure de publication des informations

1.2.2 Table de concordance

Deux tableaux de correspondance avec TCFD et SFDR ont été insérés en annexe (p29)

1.4. Visualisation des enjeux et des structures

1.4.1. Actifs

Oui (ibid, p.15)

1.4.2. Gouvernance

Oui (ibid, p4)

1.5. Éléments de pédagogie

1.5.2. Sur les outils et les méthodes déployés

En annexe du rapport est joint le rapport du vérificateur indépendant (EY & Associés) (ibid, p 41)